

Compte rendu C.A.P.L cat.B du 19/05/09

Siégeaient pour la CGT: D.GENESTE/ B. VIGNES

A l'ordre du jour : 1- Liste d'aptitude au grade de contrôleur.

- **Les conditions d'inscription 2009 :**

- **Statutaires :**

- . Peuvent être nommés contrôleurs du Trésor public de 2ème classe, après inscription sur une liste d'aptitude, «les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à cette date d'au moins quinze années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire».

- . D'avoir, **au minimum**, la note de référence en 2006 ; 2007 et 2008.

- . Nous rappelons que la condition d'âge est supprimée depuis 2008.

- **Jurisprudentielles :**

- . Ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 a.

- . De pouvoir dérouler une carrière de contrôleur, sauf que la barrière de l'âge étant supprimée, cette « carrière » peut se réduire alors aux 6 mois obligatoires.

On voit bien toute l'incohérence du principe.

- . De se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tous postes (mobilité géographique ou fonctionnelle) à l'intérieur du département.

Cette année, pour le département, il y a **76 agents remplissant les conditions statutaires** dont **50 ont exprimé une candidature**.

Au niveau national, les possibilités de promotions sont de **1030 agents**. Le ratio alloué par la CP au Lot et Garonne est de 5.77 pour 2009

Le président de la CAP a donc proposé de classer 7 collègues : 5.77 arrondi à 6 +1.

La proposition de l'administration s'est faite en fonction de l'agent non retenu l'année passée et qui garde rang et du rajout de classement de **6 nouveaux** collègues sur la base des critères définis ci dessus.

Clt	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	RENAUT	Marie Laurence	AGEN HOSPITALIERS
2	DUPUY	Pierrette	AGEN
3	BOLZON	Evelyne	MARMANDE MUNICIPALE
4	BOUCHER	Christian	TG CMIB
5	PIOT	Joelle	TG SECRETARIAT
6	BARRE	Claudine	NERAC
7	SOTTIL	Isabelle	MARMANDE MUNICIPALE

Les élus CGT sont intervenus pour marquer leur opposition au principe de la liste d'aptitude qui ne récompense qu'une infime partie des agents remplissant les conditions statutaires pour passer dans le corps de contrôleur (6 sur 76). Pour réaffirmer aussi la subjectivité de la notation évaluation, avec parfois ses incohérences.

C'est pour toutes ces raisons que les élus CGT TRESOR ont refusé de participer à ce type de sélection et non contre les collègues proposés qui méritent tous cette promotion.

Avec la CGT, ils revendiquent son remplacement par un examen professionnel offrant les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents et qui font défaut dans le système hyper sélectif de la liste d'aptitude

- **Vote** : Pour : Administration + FO
Abstention : CFDT
Refus de vote : CGT (pour les raisons évoqués ci-dessus)

Les promus seront reclassés contrôleurs au 1er décembre prochain, après avis de la CAP Centrale qui se tiendra normalement le 15 octobre 2009.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...**

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Prélèvement automatique (o/n)

Date:.....

Signature

